



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 2 avril 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame et monsieur le conseiller(ère) André Levac et Louise Poirier formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Étaient absents monsieur le maire Yves Ducharme, président et monsieur le conseiller Aurèle Desjardins.

CE-2003-423

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - 62 470,57 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 10 - 411 141,56 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 - 7 651,55 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 54 - 34,400 \$ ET NUMÉRO 9 - 233 406,24 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 10, la liste des réquisitions numéro 11 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéro 54 et numéro 9.

<b>NUMÉRO DE LA LISTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PÉRIODE</b>
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	62 470,57 \$	17 au 21 mars 2003
Liste PD numéro 10	Pièces de comptes à payer	411 141,56 \$	17 au 21 mars 2003
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	7 651,55 \$	19 mars 2003
Liste des embauches de personnel temporaire numéro 54	Embauches de personnel temporaire	34,400 \$	10 au 14 mars 2003
Liste des embauches de personnel temporaire numéro 9	Embauches de personnel temporaire	233 406,24 \$	10 au 14 mars 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-424

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRAIDE OUTAOUAIS - 74, BOULEVARD MONTCLAIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Centraide Outaouais » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 74, boulevard Montclair, secteur de Hull;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Centraide Outaouais » pour l'immeuble situé au 74, boulevard Montclair, secteur de Hull.

Adoptée

**CE-2003-425\***

**VERSEMENT - SUBVENTION 2003 - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance d'une demande d'aide financière du centre d'exposition L'Imagier et qu'il est essentiel de reconduire ladite subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre d'exposition L'Imagier obtient le soutien financier de 42 250 \$ depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre d'exposition L'Imagier collabore étroitement avec la Ville de Gatineau au développement des arts visuels et des arts de la scène;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention octroyée est divisée en deux projets, soit 14 600 \$ pour le soutien au fonctionnement de la galerie d'art et de 27 650 \$ pour l'organisation et la présentation de spectacles extérieurs gratuits au parc de L'Imaginaire pour la saison estivale 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre d'exposition L'Imagier présente à la population des expositions de haut niveau et des spectacles extérieurs gratuits au Parc de L'Imaginaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 42 250 \$ à la Corporation du centre d'exposition L'Imagier à l'attention de madame Yvette Debain, 9, rue Front, Aylmer, Québec, J9H 4W8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
72340-971	14 600 \$	L'Imagier contributions
71535-971	27 650 \$	Parc de l'imaginaire contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-426\***

**VERSEMENT - SUBVENTION 2003 - FLEURS DE MACADAM**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance d'une demande d'aide financière des organisateurs de Fleurs de Macadam et qu'il est essentiel de verser ladite subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** Fleurs de Macadam collabore étroitement avec la Ville de Gatineau au développement d'un événement en arts visuels dans le secteur d'Aylmer et que l'activité sera présentée dans plusieurs secteurs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a prévu une somme de 1 000 \$ en biens et en services municipaux à même son budget 02-71533-519 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 13 000 \$ à Fleurs de Macadam à l'attention de monsieur Pierre Richard, 13, rue Notre-Dame, Aylmer, Québec, J9H 3C3.

De plus, la Ville paiera, au besoin, pour un maximum de 1 000 \$ des services municipaux et/ou l'achat ou la location d'équipements.

De plus, ce comité accepte d'offrir pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003, la couverture d'assurances en responsabilité civile à Fleurs de Macadam qui sera ajouté à la liste des organismes couverts par la Ville de Gatineau et que le coût relié à la couverture d'assurances sera facturé à l'organisme. L'organisme sera assuré par la Ville en autant qu'il soit plus économique pour celui-ci d'être assuré par la Ville, sinon l'organisme prendra ses propres assurances responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71533-971	13 000 \$	Fleurs de Macadam contributions
71533-519	1 000 \$	Fleurs de Macadam autres locations

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-427**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-08 - 229 239,74 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-08 d'un montant total de 229 239,74 \$ pour la période du 25 février au 3 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-428**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-09 - 136 173,87 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-09 d'un montant total de 136 173,87 \$ pour la période du 4 au 10 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-429**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-10 - 278 278,75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-10 d'un montant total de 278 278,75 \$ pour la période du 11 au 17 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-430**      **SOUSSION - 2003 SP 006 - ÉCOTEK-PLUS INC. - HORTICULTURE - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - CONTRAT DE 3 ANS - 159 826,48 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la compagnie Écotek-Plus Inc., 195, rue Beulac, Aylmer, Québec, J9H 5G8, pour un montant total de 159 826,48 \$ incluant les taxes pour effectuer des travaux d'horticulture comprenant la plantation et l'entretien et la cueillette des ordures aux arrêts d'autobus dans le secteur d'Aylmer pour une période de 3 ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 février 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant de 51 782,06 \$ incluant les taxes pour la première année du contrat seront pris à même le poste budgétaire 02-71430-521 – « horticulture et arboriculture ».

Le trésorier est autorisé à prévoir pour les années 2004 et 2005 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71430-521-43234	49 981,43 \$	Horticulture et arboriculture entr. rép./infras.
04-13493	1 800,63 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-431**      **SOUSSION - 2003 SI 044 - MARTECH SIGNALISATION INC. - ACHAT DE PLAQUES DE NOMS DE RUES ET SUPPORTS DE FIXATION - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 47 752,62 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la compagnie Martech Signalisation Inc., 495, rue Jean-Paul Vincent, Longueuil, Québec, J4G 1R3 pour un montant total de 47 752,62 \$ incluant les taxes, pour l'achat de plaques de noms de rues et de supports de fixation, le tout en conformité avec sa soumission en date du 4 mars 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
99600-649-43235	46 092,10 \$	Coûts de transition autres pièces
04-13493	1 660,52 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-432**

**SOUSSION 2002 SP 163 - CARLE FORD INC. - ACHAT DE TROIS CAMIONS FOURGONS TRONQUÉS 14 050 LIVRES GVW À ROUES ARRIÈRE JUMELÉES AVEC BOÎTES CUBES, ANNÉE 2003 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, GESTION FLOTTE ET ÉQUIPEMENTS - 133 442,80 \$ INCLUANT LES TAXES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de Carle Ford Inc., 901, rue Dollard, Buckingham, Québec, J8L 3T4 pour fournir trois camions fourgons tronqués 14 050 livres, GVW, de marque Ford, modèle E-450, avec boîtes de marque Dynamic fibre aluminium, année 2003, à roues arrière jumelées dont deux avec une boîte de 14 pieds incluant les options 21, 22 et 23 et un avec une boîte de 16 pieds incluant les options 20, 22 et 23 pour le Service des opérations de terrain, gestion flotte et équipement pour la somme de 133 442,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 janvier 2003, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-30001-001-43236	42 180,70 \$	Outillage et équipements - véhicules et machinerie outillage et équipements - véhicules et machinerie
06-20041-021-43237	42 180,70 \$	Achat de véhicules et équipements module T.P. & E. camion 15000lbs service
06-20041-006-43238	44 441,16 \$	Achat de véhicules et équipements module T.P. & E. camion cube
04-13493	4 640,24 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-433\***

**RÈGLEMENT NUMÉRO 110-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 110 000 \$ POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES TRAVAUX DE SYNCHRONISATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 110-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 110 000 \$ pour les honoraires professionnels et les travaux de synchronisation des groupes électrogènes de l'usine d'épuration des eaux usées.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2003-434

**ACCEPTATION DES AVIS DE CHANGEMENTS NUMÉROS ME-055 ET P-056 -  
CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU  
SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 44 502,81 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de l'ex-C.U.O., par sa résolution numéro 2001-393, octroyait à la firme Filtrum inc. le contrat de construction des travaux à l'usine d'épuration phase II au montant de 8 759 843,90 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires sur ce projet ont déjà été approuvés par délégations de pouvoir pour un montant global de 46 532,94 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Landry Gauthier et associés a recommandé l'avis de changement numéro ME-055 au montant de 33 000 \$ excluant les taxes applicables pour l'achat et l'installation de deux cabinets complets CB2 incluant les sectionneurs en vue de modifier les 2 EFV d'Alstom;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-056 au montant de 5689,68 \$ excluant les taxes applicables pour l'augmentation du diamètre des jupes d'extension pour les six agitateurs mécaniques verticaux existants;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds nécessaires à ce projet sont pris à même le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O. pour l'avis de changement numéro P-056 et le règlement d'emprunt numéro 637-1 de l'ex-C.U.O. pour l'avis de changement numéro ME-055 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les avis de changements numéros ME-055 et P-056 recommandés par les firmes Axor experts-conseils inc. et Landry Gauthier et associés pour un montant de 44 502,81 \$ incluant les taxes, à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O., pour un montant de 6 544,56 \$ incluant les taxes et dans le règlement d'emprunt numéro 637-1 de l'ex-C.U.O., pour un montant de 37 958, 25 \$ incluant les taxes, soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

	<b>Règlements d'emprunt de la C.U.O.</b>			
	<b>No 588</b>	<b>No 637-1</b>	<b>No 690</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant de chaque règlement d'emprunt</b>	<b>11 604 000 \$</b>	<b>5 170 000 \$</b>	<b>6 418 000 \$</b>	
Montant original du contrat à Filtrum inc. (résolution no 2001-393 de la C.U.O.)	628 381,58 \$	2 904 726,32 \$	5 226 736,00 \$	<b>8 759 843,90 \$</b>
Acceptation no 1 (résolution no 2001-576 de la C.U.O.)		(373 831,25 \$)		<b>(373 831,25 \$)</b>
Délégations de pouvoir en date du 5 novembre 2002 (nos 21399, 22678, 22696, 21516, 22695, 22955, 23012, 23040, 24797 et 25196)		3 416,24 \$	42 213,57 \$	<b>45 629,81 \$</b>
Acceptation des avis de changements précédents par les résolutions nos	7 890,45 \$	2 049,75 \$	123 485,00 \$	<b>133 425,20 \$</b>

**Règlements d'emprunt de la C.U.O.**

	<b>No 588</b>	<b>No 637-1</b>	<b>No 690</b>	
--	---------------	-----------------	---------------	--

CE-2002-961,  
CE-2002-1055,  
CE-2002-1334,  
CE-2002-1451,  
CE-2002-1581,  
CE-2003-144 et  
CE-2003-190

Acceptation des avis de changements nos ME-055 et P-056 par cette résolution		37 958,25 \$	6 544,56 \$	<b>44 502,81 \$</b>
--	--	--------------	-------------	---------------------

<b>TOTAL</b>	<b><u>636 272,03 \$</u></b>	<b><u>2 574 319,31 \$</u></b>	<b><u>5 398 879,13 \$</u></b>	<b><u>8 609 570,47 \$</u></b>
--------------	-----------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

<b>Solde disponible au 28 janvier 2003</b>	<b><u>464 903 \$</u></b>	<b><u>358 152 \$</u></b>	<b><u>913 727 \$</u></b>	
--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-06370-001-43239	36 638,32 \$	Mécanisme de contrôle protection intercepteur rég. coût des travaux
06-06900-001-43240	6 316,98 \$	Construction phase II usine d'épuration coût des travaux
04-13493	1 547,51 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-435**

**SOUSSION 2003 SP 021 - ARÉO-FEU LIMITÉE - ACHAT DE TUYAUX ET D'ACCESSOIRES - BORNES INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 227 632,29 \$ INCLUANT LES TAXES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Aréo-Feu Limitée, 615, boulevard Guimond, Longueuil, Québec, J4G 1L9 pour l'achat de tuyaux et d'accessoires pour le Service de sécurité incendie au montant total de 227 632,29 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 19 février 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-02020-001-43241	219 716,76 \$	Achat de boyaux achat de boyaux-secteur Hull
04-13493	7 915,53 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-436

**AUTORISER LES MEMBRES DU CONSEIL À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER LE 5 AVRIL 2003 - 1 400 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les conseillers Yvon Boucher, Richard Côté, Thérèse Cyr, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Jocelyne Houle, R. Alain Labonté, Denise Laferrière, André Levac, Luc Montreuil, Paul Morin, Pierre Philion, Louise Poirier et Simon Racine à participer à une activité au profit de la Société canadienne du cancer le 5 avril 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, 50C, boulevard Saint-Raymond, bureau 207, Hull, Québec J8Y 1R7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11415-972	100 \$	Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr – des Riverains subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins – du Lac Beauchamp subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté – de Lucerne subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière – de Hull subventions
11401-972	100 \$	André Levac – d'Aylmer subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil – de Masson-Angers subventions
11411-972	100 \$	Paul Morin – des Promenades subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine – de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-437

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU - FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR ET DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du comité de vie de quartier Pointe-Gatineau à l'attention de monsieur André Leblanc, président, 31, rue de l'Abbé-Ginguet, Gatineau, Québec, J8T 3Z4 à titre de subvention pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu le 24 juin 2003 à l'école Nouvel-Horizon.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	500 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11411-972	500 \$	Paul Morin – des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée



**CE-2003-438**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE GATINEAU - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Gatineau à l'attention de madame Lise Gourgue, 42, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J3 à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	25 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine – de Limbour subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr – des Riverains subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – du Lac Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-439**      **PARTICIPATION DES CONSEILLERS MARC BUREAU, RICHARD JENNINGS ET LOUISE POIRIER AU CONCERT BÉNÉFICE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES JEUNES - 6 AVRIL 2003 - 60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les conseillers Marc Bureau, Richard Jennings et Louise Poirier à participer au concert bénéfice pour la prévention du suicide chez les jeunes le 6 avril 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Conservatoire de musique de Gatineau à l'attention de monsieur Gilles Ménard, Club Richelieu d'Aylmer, case postale 385, Aylmer, Québec J9H 5E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11405-972	20 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	20 \$	Richard Jennings – de Deschênes subventions
11406-972	20 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-440**      **PROMOTION DE MONSIEUR SERGE MAYER AU POSTE D'ÉLECTRICIEN "C", SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électricien «C» au Service de gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de monsieur Serge Mayer au poste d'électricien «C», Service de gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Services des ressources humaines.

Le salaire de M. Mayer sera celui de la classe X de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire concerné du Service de gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-441**

**RÉINTÉGRATION DE MADAME FRANCE RAYMOND AU POSTE DE TECHNICIEN - COMPTABILITE (COMMIS-COMPTABLE) AU SERVICE DES FINANCES - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2002-1092**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif acceptait le 28 août 2002, par sa résolution numéro CE-2002-1092, la mutation à l'essai de madame France Raymond au poste de commis administratif (poste numéro N-2002-002 au plan d'effectifs des cols blancs) au Centre de services d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 février 2003, madame France Raymond a demandé de se prévaloir de l'article 17.08 de la convention collective des employés cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer et réintégrer ainsi son poste initial, soit celui de technicien – comptabilité (commis-comptable) au Service des finances (poste numéro 241 au plan d'effectifs des cols blancs) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'abroger sa résolution numéro CE-2002-1092 adoptée le 28 août 2002.

Adoptée

**CE-2003-442**

**PROMOTION DE MADAME CAROLE POIRIER AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - ADMINISTRATION AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – administration au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, (poste numéro 116 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de madame Carole Poirier au poste de technicien spécialisé – administration au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme.

La date d'entrée en fonction de madame Carole Poirier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Poirier sera celui de la classe VIII, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02-61230-112 Service d'urbanisme – Centre de services de Gatineau – rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-443

**RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS - AUGMENTATION ANNUELLE POUR LA VILLE DE 72 082 \$, SOIT 20,4 %**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon sa résolution numéro 2000-586, la Communauté urbaine de l'Outaouais acceptait la soumission de Clarica, compagnie d'assurance sur la vie, devenue depuis Sun Life, dans le cadre de son programme d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuaire-conseil de la firme Optimum actuaires & conseillers inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la Sun Life pour le 1<sup>er</sup> avril 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuaire-conseil de la firme Optimum actuaires & conseillers inc. nous recommande d'accepter la nouvelle tarification :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE**, faisant suite au rapport soumis par notre actuaire-conseil de la firme Optimum actuaire & conseillers inc. sur l'analyse de la tarification, ce comité accepte les nouveaux taux de la Sun Life et ce, selon l'entente intervenue avec la firme Optimum actuaires & conseillers inc., tel qu'il est indiqué dans leur lettre du 14 mars 2003 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer s'il y a lieu les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-444

**SOUSSION - 2003 SI 051 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - JEUX D'EAU - PARC MARCEL-GLADU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 54 237,74 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Tessier Récréo-Parc Inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, Nicolet, Québec, J8T 1A1 pour un montant total de 54 237,74 \$ incluant les taxes, pour la fourniture de jeux d'eau dans le parc Marcel-Gladu, le tout en conformité avec sa soumission en date du 6 mars 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-21063-001	52 351,72 \$	Jeux d'eau
04-13493	1 886,02 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2003.

Adoptée

**CE-2003-445**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-11 - 1 532 263,45 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 19 MARS 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-11, d'un montant total de 1 532 263,45 \$ pour la période du 12 au 19 mars 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Adoptée

**CE-2003-446**      **AUTORISATION BARRAGES ROUTIERS - LEVÉE DE FONDS - 5 AVRIL 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** les barrages routiers permettent à des organismes communautaires sociaux et humanitaires de recueillir de l'argent pour leurs fins d'activités ou projets :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la tenue d'un barrage routier le 5 avril 2003 au bénéfice du Club Rotary (secteur d'Aylmer) et du Club Kiwanis de Hull (secteur de Hull).

Ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à prêter le matériel de sécurité requis et à signer le document d'autorisation du barrage routier.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que les organismes :

- Respectent les directives de sécurité émises par le Service de la police;
- Dégagent la Ville de toutes responsabilités pour tous les dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de cet événement et fournissent au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Gatineau, avant l'événement, les formulaires d'assurance requis d'un montant de 2 000 000 \$, nommant la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée

**CE-2003-447\***      **CONTRIBUTION ÉCOMUSÉE 2003 - 50 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de la Ville de Gatineau attribuée à l'Écomusée est non récurrente;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire que la somme de 50 000 \$ soit versée immédiatement pour débiter ses activités :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de verser la somme de 50 000 \$ à l'Écomusée, 170, rue Montcalm, Hull, Québec, J8X 2M3.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 50 000 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
72310-971	50 000 \$	Écomusée contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-448\* SUBVENTION DE 750 \$ À L'ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU INC. SUITE À LA RÉCEPTION D'UNE COMMANDITE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une commandite d'un montant de 750 \$ dans le cadre d'un programme de soutien aux initiatives sportives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 750 \$ à l'Association Hockey Gatineau inc. suite à une commandite reçue.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 750 \$ à l'attention de madame Francine Richard, présidente, case postale 128, Gatineau, Québec, J8P 6J2 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71020-972	750 \$	Soutien aux organismes sportifs subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-449 SOUSSION 2003 SP 001 - MONTEL INC. - SYSTÈME D'ENTREPOSAGE MOBILE ET MÉCANIQUE - ARCHIVES - 255 533,79 \$ INCLUANT LES TAXES, L'INSTALLATION ET LES FRAIS D'ENTRETIEN POUR CINQ ANS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Montel Inc., 225, 4<sup>e</sup> Avenue, C.P. 130, Montmagny, Québec, G5V 3S5, pour l'achat, l'installation et l'entretien pour cinq ans d'un système d'entreposage mobile et mécanique incluant l'achat de 200 rayons supplémentaires pour la section gestion des documents et des archives du Service du greffe au montant total de 255 533,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 20 mars 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06910-002-43242	246 648,03 \$	Projet agrandissement Maison de la culture de Gatineau équipements spécialisés
04-13493	8 885,76 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Adoptée

**CE-2003-450\* GATINEAU VILLE HÔTESSE DES ASSISES ANNUELLES 2003 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (U.M.Q.)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la première fois de son histoire, l'Union des municipalités du Québec tiendra ses assises annuelles à Gatineau les 8, 9 et 10 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'U.M.Q., avec ses quelques 200 membres, comptant pour plus de 6 millions de citoyens, représente le monde municipal dans toute sa diversité et accueille, dans le cadre de ses assises annuelles, plus de 1500 participants chaque année, ce qui est sans contredit l'événement le plus important du monde municipal au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau tient à s'impliquer à titre de ville hôtesse lors de cet événement majeur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter que la Ville de Gatineau, ville hôtesse des 82<sup>e</sup> assises annuelles de l'U.M.Q., accorde une contribution financière de 25 000 \$ à l'U.M.Q. afin de mettre en valeur la Ville et la région de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62110-971	25 000 \$	Développement économique - Ville de Gatineau contributions

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout protocole donnant suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25,000 \$ à l'Union des municipalités du Québec afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2003-451

**DEMANDE D'INSTALLATION DE 2 BANDEROLES TEMPORAIRES AFIN DE PROMOUVOIR UN SITE INTERNET GOUVERNEMENTAL DESTINÉ À LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la demande en date du 25 février 2003, du gouvernement du Québec, Communication-Québec, portant sur l'affichage de 2 banderoles de 7 pieds par 29,75 pieds à deux points stratégiques, soit :

1. sur l'édifice Jos-Montferrand à l'intersection des rues Laurier et de l'Hôtel-de-Ville;
2. sur l'édifice Jos-Montferrand à l'intersection des rues Laurier et Verchères :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la demande du gouvernement du Québec, Communication-Québec, accorde la permission d'installer de façon temporaire 2 banderoles à différents points stratégiques de l'édifice Jos-Montferrand, 170, rue de l'Hôtel-de-Ville à la condition suivante :

- que le gouvernement du Québec, Communication-Québec, s'engage à enlever les 2 banderoles à l'expiration de la période allouée d'affichage d'une durée de 3 mois.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
**MME JOCELYNE HOULE**  
 Maire suppléante et vice-présidente  
 Comité exécutif

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
 Greffier et secrétaire  
 Comité exécutif